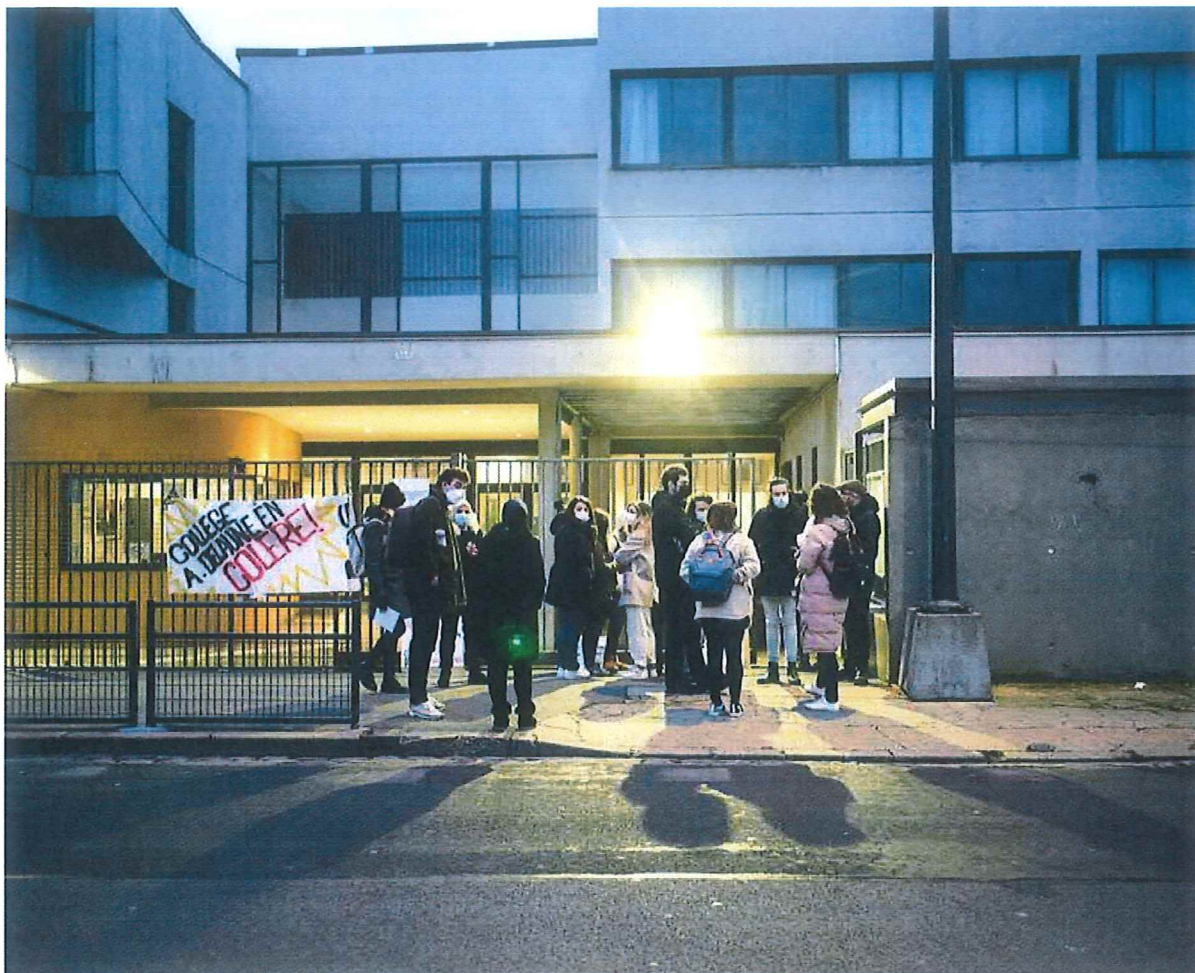


Enquête

Mutations: les profs coincés à la classe départ

En ce mercredi de prérentrée pour les professeurs, le taux de mobilité des enseignants, à 1% dans le premier degré, n'a jamais été aussi bas. Les syndicats dénoncent un système «cassé» qui laisse des fonctionnaires dans des situations désespérantes.



Le collège Auguste-Delaune de Bobigny bloqué par des professeurs et parents d'élèves pour protester notamment contre le manque de moyens, le 6 janvier 2022. (Cyril Zannettacci/Vu pour Libération)

par Chloé Rabs

publié le 30 août 2022 à 20h50

Comme chaque mardi matin depuis un an, David quitte le domicile de sa femme sous les pleurs de ses deux petits garçons. C'est parti pour deux heures de train, plus de 300 km à avaler, avant de rejoindre Paris, où il est professeur d'EPS dans le XXe arrondissement. Depuis que sa femme a été mutée à Dijon, c'est seul, loin de sa famille, qu'il vit dans la capitale toute la semaine. Sa demande de mutation pour la suivre n'a pas été acceptée, une décision qu'il peine à digérer : *«J'adore vraiment mon métier actuel, mais si ma mutation n'est pas vite acceptée, je réfléchirai à une reconversion. Au bout de quinze ans d'ancienneté, je devrais quand même avoir le droit de travailler près de ma famille.»*

Comme tous les professeurs, David connaissait le «*mode de fonctionnement*» de l'éducation nationale en termes de mobilité : un barème à points, basé sur l'ancienneté, la situation personnelle et familiale. Mais, aujourd'hui, bon nombre de collègues et de syndicats enseignants dénoncent un système «*cassé*». En effet, le taux de mobilité des professeurs des écoles dans l'éducation nationale est d'environ 1 %. Un plus bas historique. [Une des lourdes conséquences du problème hypersensible de recrutement dans le secteur.](#) Moins il y a de candidats aux concours d'entrée, plus les demandes de mutations sont refusées. Or la faible mobilité effraie les potentiels candidats. Un cercle vicieux.



Professeur d'EPS à Paris, David souhaite rejoindre sa femme qui a été mutée à Dijon. Mais sa demande n'a pas été acceptée. (Claire Jachymiak/Hans Lucas pour Libération)

Barème sclérosé

Seuls 3 500 professeurs des écoles ont obtenu une mutation cette année, sans pour autant décrocher leur premier vœu. Ils étaient pourtant 17 462 à vouloir changer de département, sur 358 000 enseignants du premier degré (maternelle et élémentaire), soit 1 %. «*Le taux de satisfaction de 20,44 %, est en chute continue depuis plus de dix ans. Pour mémoire, il s'établissait à 23,95 % en 2017, et à 45,97 % en 2013, écrit le Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles affiliés à la Fédération syndicale unitaire (SNUipp FSU). Concrètement cela signifie que des enseignantes et enseignants sont empêchés de muter depuis plusieurs années.*»

Dans le second degré (collèges et lycées), la tendance aussi est mauvaise. «*En 2021, 42,1 % des enseignants avaient obtenu leur mouvement, en 2020, ce taux de satisfaction était de 44,4 %. Une chute de deux points en un an, c'est énorme et ça ne doit pas être négligé*», prévient Elisabeth Allain-Moreno, secrétaire nationale du Syndicat des enseignants de l'Union nationale des syndicats autonomes (SE-Unsa), et responsable carrière des personnels. En 2015, 55 % des demandes de mobilité parmi les titulaires avaient entraîné une mutation. Ainsi, même des académies qui n'étaient pas les plus demandées jusqu'alors deviennent difficiles à intégrer. Comme celle de Clermont-Ferrand : le nombre de points nécessaires pour espérer y entrer a explosé en deux ans. En histoire-géographie, le dernier entrant en 2020 disposait de 164 points, contre 983 une année plus tard. De quoi décourager ceux qui étaient proches du but. En 2022, le barème est certes un peu retombé mais il s'élève toujours à 625 points.

Censé être égalitaire, garant d'objectivité et de transparence, le barème à points est sclérosé depuis quelques années. La faute aux suppressions de postes : 7 900 dans le second degré [sous le mandat du ministre de l'Éducation sortant, Jean-Michel Blanquer](#), selon le Syndicat national des enseignements de second degré (Snes-FSU) et SUD éducation. «*C'est l'équivalent de 166 collèges*», alerte le syndicat [alors que 440 postes disparaîtront à la rentrée 2022](#). Mais la faute aussi à la recrudescence de «postes à profil», qui s'appuient sur les compétences des candidats afin de pourvoir des postes spécifiques (de direction par exemple). Hors barème, ils échappent donc totalement au système classique des mutations et contribuent à gripper un peu plus le mécanisme. En 2022, à titre expérimental, un mouvement sur postes à profil a été organisé par le ministère afin de pourvoir 442 «*postes à forts enjeux*». Elisabeth Allain-Moreno, du SE-Unsa, accuse le ministère de «*profiler des postes classiques qui ne demandent aucune exigence particulière*».

Et avec les barèmes changeants d'année en année, impossible pour les professeurs de prédire quand viendra leur tour. S'ils y parviennent un jour. Ce manque de visibilité et de perspective d'avenir entraîne une souffrance importante, témoigne Florence Gaboreau. Ex-enseignante de philosophie, elle exerce à présent comme psychologue clinicienne spécialisée en psychopathologie du travail. Elle intervient chaque mercredi à l'Espace d'accueil et d'écoute d'Orléans, destiné aux personnels de l'éducation nationale en souffrance, et intégré aux réseaux Prévention, aide et suivi. L'académie d'Orléans étant en manque de professeurs, car peu attractive, et donc très difficile à quitter, elle rencontre beaucoup de professeurs démoralisés par les refus de mutations à répétition. Elle détaille : «*Leur désespoir est assez impressionnant et engendre des états de dépression très sévères parce qu'aucune solution ne leur est proposée.*» Ainsi, bon nombre de professeurs dans cette situation finissent par se mettre en arrêt maladie longue durée ou décident, à contrecœur, de quitter l'éducation nationale.

Situations quasi insolubles

Depuis six ans, Alice est contrainte de vivre à plus de 700 km de sa famille. Elle enseigne l'espagnol dans un lycée de Haute-Saône depuis 2016, un «sacrifice» pour ne pas se retrouver à Paris. Elle désespère de pouvoir retourner en Charente-Maritime. Avec son conjoint, également enseignant, c'est toute leur vie qui est depuis en «suspens». «En 2017, j'avais 128 points, il en fallait 171 pour accéder à l'académie de Poitiers. Cette année, j'en ai 285, mais il en faut désormais 403. J'ai gagné 150 points mais le barème en a pris 230 de plus», déplore-t-elle. Et malgré le cancer de son beau-père, déclaré il y a quelques années mais aujourd'hui en rémission, leurs mutations sont toujours refusées. «Nos parents vieillissent et ce sont des moments que l'on ne rattrapera jamais.»

De plus en plus d'enseignants demandent à être mutés pour prendre soin de leurs aînés, souligne Elisabeth Allain-Moreno, «parce qu'il n'y a pas forcément les services adaptés pour les accueillir ou parce qu'ils sont trop onéreux. Mais ils en sont empêchés». La rigidité accentuée du barème laisse ainsi filer entre ses mailles des situations dramatiques quasi insolubles.

Parmi les cas les plus alarmants figurent ceux des travailleurs handicapés. En effet, pour la deuxième année, ces professeurs qui bénéficient pourtant d'une bonification de 800 points n'arrivent pas à obtenir leur mouvement, pointe Elisabeth Allain-Moreno. «Le risque, c'est la dégradation de leur santé physique et mentale s'ils ne parviennent pas à se rapprocher d'un centre de soin ou de proches qui pourraient les soutenir dans leur vie quotidienne.» Elle rapporte treize cas en 2021 et quinze cette année. «L'année dernière, le ministère a demandé aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale d'accepter toutes ces mutations, mais cette année il n'a pas donné de consigne. Il a dit : "Ça dépend s'il y a de la place." Donc peut-être qu'un ou deux vont réussir à bouger mais tous les cas ne seront pas résolus.» «Lorsque la mutation n'a pas pu être prononcée, c'est qu'il n'y avait pas de poste vacant correspondant dans la discipline», se défend le ministère de l'Education. Il rappelle que dans le premier degré, le taux de satisfaction du personnel en situation de handicap «dépassé les 80 % et s'élève à 97 % pour le second degré».

Plus inquiétant encore, la secrétaire nationale SE-Unsa raconte être régulièrement confrontée à des affaires de violences conjugales où des enseignants qui doivent être éloignés de leur conjoint ou ex-conjoint violent se voient refuser leur mutation. «On a accompagné cinq femmes cette année, juste chez les professeurs des écoles, alors qu'elles avaient à l'appui un document de justice attestant qu'il fallait un éloignement», dévoile-t-elle. Après un recours, le ministère a assuré qu'il allait regarder ces situations avec «bienveillance», «mais ça a tout de même été une grosse bataille alors que l'on est face à des personnels en danger», déplore-t-elle. Le ministère invite les femmes concernées à faire valoir leur situation dans la phase de recours : «Dès lors que le ministère dispose d'une décision d'éloignement prononcée par le juge ou d'un dépôt de plainte au commissariat, le nécessaire est fait sans délai pour prononcer la mutation de l'enseignante concernée.» Mais alors que le ministère met en avant son engagement pour l'égalité femme-homme, le Conseil d'Etat a décidé cette année de supprimer la bonification «parent isolé». «Cette décision ne va pas dans le bon sens et va léser dans leur droit à mobilité des personnels, souvent des femmes, déjà dans des situations délicates», regrette le Snes-FSU.

«J'ai besoin de partir de Paris pour me reconstruire»

Début juillet. Eve, assise derrière son ordinateur, attendait encore la réponse de sa mutation. Refus. Encore. Professeure des écoles à Paris, elle demande depuis plusieurs années de partir enseigner dans le Gers, dans le Sud-Ouest d'où elle est originaire. Une demande encore plus pressante depuis que son conjoint a trouvé du travail dans les Landes. Depuis janvier, elle est en disponibilité pour ne pas vivre loin de lui. «Je n'y retournerai pas, je vis désormais à 800 km de là. C'est impensable», désespère-t-elle. Une tristesse et une colère d'autant plus grande que sa mutation était appuyée par

les services sociaux et un psychologue, la quarantenaire ayant perdu un bébé à la naissance en 2014. *«Ils savent que j'ai besoin de partir de Paris pour me reconstruire, mais ça ne rentre pas en compte dans leur décision.»*

Autant de situations intenable qui auraient pu, avant la loi de transformation de la fonction publique de 2021, être portées à l'attention de l'administration par les syndicats. Cette réforme technique, passée inaperçue, a des conséquences bien concrètes pour les enseignements : les syndicats n'interviennent plus dans les commissions de mutation, alors qu'ils jouaient un rôle pour temporiser et gérer les frustrations. Ce sont désormais [les lignes directrices de gestion](#) (élaborées par l'administration pour encadrer la mobilité et la valorisation des parcours professionnels) qui en déterminent les orientations, livrant les enseignants aux arbitrages de la seule administration. *«On ne peut plus faire notre travail de vérification des points de chacun, pour s'assurer qu'il n'y a pas d'erreurs. Alors qu'il y en avait très souvent, pointe Sophie Vénétiay du Snes-FSU. Aujourd'hui les collègues ne comprennent plus leur barème retenu par l'administration et on ne peut pas les aider.»*

Les syndicats dénoncent ainsi un manque de transparence et une opacité des décisions. *«On était là aussi pour éviter l'arbitraire, s'assurer qu'il n'y ait aucun passe-droit»*, poursuit la secrétaire nationale Snes-FSU. Pour tous les syndicats interrogés, il est évident que le but de la réforme était de les affaiblir, en vidant les commissions de mutation de leurs compétences. *«La place des organisations syndicales dans la fonction publique ne collait pas avec le projet d'Emmanuel Macron de libéralisation de celle-ci en lui donnant une tonalité entrepreneuriale»*, soutient Elisabeth Allain-Moreno.

Cependant, tous s'accordent pour dire que cette entreprise est en échec. Au Snes-FSU, on remarque même un léger regain d'intérêt : *«De plus en plus de collègues viennent s'informer auprès de nous pour leurs mutations et demandent un accompagnement pour les recours.»*

Car pour espérer être défendus, les enseignants doivent désormais forcément s'engager dans un recours. Cette année, *«650 ont été formulés dans le premier degré et 2 000 dans le second»*, détaille le ministère de l'Éducation. Une procédure que beaucoup d'entre eux n'osent pas entreprendre, de peur *«que cela leur pose des problèmes dans leur future carrière»*, estime Rémi Boyer, fondateur d'Aide aux profs, une association qui aide les enseignants à quitter l'éducation nationale.

Académies «prison»

Face aux concours qui ne font pas le plein – en témoignent les résultats du Capes dans plusieurs matières où le nombre d'admis est inférieur au nombre total de postes – l'éducation nationale aurait pourtant bien besoin de cette réserve de professeurs. Elle pourrait d'ailleurs en avoir davantage si elle était prête à lâcher du lest sur les mutations. En effet, en plus des conditions de travail difficiles et de la faible rémunération, les difficultés liées à la mobilité géographique [participent à la baisse d'attractivité du métier d'enseignant](#). Iannis Roder, directeur de l'observatoire de l'éducation pour la fondation Jean-Jaurès décrit ainsi à *Libération* *«l'épuisement»* de jeunes professeurs *«parachutés et bloqués»* après leur concours *«dans des coins compliqués où les élèves connaissent des difficultés scolaires et sociales»*. En premier lieu des académies sous-dotées comme Créteil ou Versailles, aux allures selon lui de *«prison»*, tellement il faut de temps pour réussir à s'en échapper.

Terrorisés à l'idée d'atterrir à plusieurs centaines de kilomètres de leurs familles, beaucoup renoncent ainsi au Capes et se rabattent sur le premier degré, où l'affectation se fait dans l'académie où le concours est passé. Jennifer et Magalie ont toutes les deux dit adieu à leur rêve de devenir professeures de mathématiques. *«J'ai toujours des regrets, témoigne Jennifer, mais passer un concours national tout en ayant des bébés, c'était inenvisageable.»* Pour assouvir son désir de devenir professeure d'histoire-géographie, Stéphanie s'est, elle, tournée vers le privé. Mariée à un militaire, qui peut être muté partout et à tout moment, impossible pour elle de se plier aux règles de

mobilité de l'Education nationale. *«J'ai commencé dans le Vaucluse, et j'ai très rapidement réussi à redescendre à Nîmes. Dans le public, pour avoir assez de points, j'aurais dû attendre une vingtaine d'années.»*

Démissionner pour repasser le concours

Dans le premier degré, le ballet des mutations est aussi rythmé par des professeurs qui ont passé le concours hors de leur académie mais qui souhaitent y revenir. *«C'est connu, certaines académies sont réputées plus faciles pour obtenir le concours que d'autres»*, explique Iannis Roder. Seuls 17,96 % des inscrits ont obtenu le concours en Bretagne en 2021, alors que l'académie parisienne en a reçu 73,17 %. Certains acceptent donc de passer quelques années loin de leur département d'attache avant de se lancer dans la course aux mutations. Un marathon. Tristan, originaire de Bretagne, a passé le concours à Paris pour suivre sa conjointe. Mais, très vite, il s'est rendu compte que cette nouvelle vie qu'il espérait pour *«quelques années»* pourrait bien devenir son tombeau. En 2020, il fallait au moins 600 points pour sortir de l'académie de Paris, 1 200 pour espérer intégrer celle de Rennes. *«J'en avais 22»*, plaisante-t-il. Plus qu'un seul choix s'offre à lui : il démissionne en septembre 2021 et vient de repasser le concours dans sa Bretagne natale.

Pour se rapprocher de leur famille, beaucoup de professeurs optent aussi pour la mise en disponibilité. Difficile à obtenir pour *«convenance personnelle»*, cette année sabbatique est accordée de droit pour le suivi de conjoint, ainsi que pour s'occuper de ses enfants de moins de 12 ans. Depuis un an, c'est donc le choix qu'a fait Fanny, enseignante dans les Yvelines, afin de suivre son mari qui a trouvé du travail à Strasbourg, alors que sa mutation avait été refusée. Fanny ne dispose que de 294 points alors que le dernier entrant dans le Bas-Rhin en avait cette année 705. *«On peut gagner 150 points par an de séparation de conjoint, mais même avec ça, il faudrait attendre plusieurs années pour se retrouver. En disponibilité, on n'en gagne que la moitié. Autant dire que je vais devoir attendre au moins sept ans avant de redevenir professeure»*, dit-elle. En attendant, elle prolonge sa disponibilité et songe même à démissionner. Une situation *«à peu près tenable»* car elle a eu la chance de trouver du travail dans un établissement pour les élèves malvoyants. En effet, pendant cette période, l'enseignant ne dispose ni de sa rémunération, ni de ses droits à la retraite, ni de ses droits à l'avancement.

Le cas de Fanny est loin d'être une exception. C'est le chemin que s'apprête à prendre Tiffany, professeure d'arts plastiques dans un collège près de Niort (Deux-Sèvres), alors que son conjoint l'attend depuis deux ans à Marmande (Lot-et-Garonne). 350 km de distance qui l'ont plongée dans une dépression dont elle peine à sortir. *«Quand je fais le rapport bénéfice /sacrifice à devenir enseignante, je me rends compte aujourd'hui qu'il y a un lourd déséquilibre*, livre-t-elle. *Ce qui me tue, c'est l'idée que le bonheur doit toujours être remis à plus tard. J'ai bientôt 30 ans et je n'ai pas d'argent, je ne peux pas vivre ni fonder une famille avec mon conjoint, je ne suis pas heureuse et tout ça pour quoi ?»* Faute de pouvoir obtenir l'académie de Bordeaux, elle s'est rabattue sur celle de Poitiers, mais attend encore le résultat. S'il est négatif, elle demandera sa mise en disponibilité.

«Ils n'imaginent pas y passer leur carrière»

Entre 2012 et 2021, le nombre de professeurs en disponibilité (pour suivi de conjoint ou convenance personnelle) a bondi de 17 700 à 24 200. Dans le cadre d'Aide aux profs, Rémi Boyer est constamment confronté à ces situations. *«On n'a que ça, que ça, que ça ! 90 % des gens qui nous demandent à obtenir leur disponibilité pour convenance personnelle ou leur démission, c'est pour pouvoir se barrer de l'endroit où ils sont. Ils n'imaginent pas y passer leur carrière.»* Depuis quinze ans, il accompagne les personnels en souffrance au travail dans leurs projets de reconversion. A l'image de Melissa, qui a franchi le pas. Professeure des écoles depuis 2006, elle s'est mise en

disponibilité en 2020 pour rejoindre son compagnon, dans les Pyrénées-Atlantiques depuis cinq ans.
«Il me manquait plus de 300 points, j'aurais dû encore attendre des années. Au bout d'un moment, on arrête de jouer le jeu et on pense à nous et à notre famille.»



Après une mutation refusée, Mélissa a pris les devants et demandé sa mise en disponibilité pour ouvrir un cabinet. (Marion Vacca/Libération)

Bien décidée à ne pas se retrouver à 800 km de la sienne, Mélissa a demandé une rupture conventionnelle qui lui a été refusée. Elle profite donc de sa mise en disponibilité et a ouvert son cabinet de psychopédagogie. Heureuse, elle dit tout de même que cette situation est «*rageante*» : «*Surtout quand je vois qu'en septembre, l'éducation nationale embauche 30 à 40 contractuels dans l'académie pour pallier les manques d'effectifs.*» A la rentrée 2021, 3 842 équivalents temps plein de professeurs des écoles contractuels ont été recrutés par l'éducation nationale ; 38 % de plus que l'année précédente. [Seul moyen pour le ministère d'assouvir son objectif](#) d'avoir un professeur devant tous les élèves, malgré la crise de recrutement et les stratégies avancées par les professeurs pour contourner leur refus de mutation.